

À la lecture du texte de Nathalie Pérusse

Valérie Baudot

Jeunesse et marginalités : faut-il intervenir ?
Volume 20, numéro 1, automne 2007

URI : id.erudit.org/iderudit/016992ar
DOI : [10.7202/016992ar](https://doi.org/10.7202/016992ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN 0843-4468 (imprimé)
1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Baudot, V. (2007). À la lecture du texte de Nathalie Pérusse.
Nouvelles pratiques sociales, 20(1), 231–232.
doi:10.7202/016992ar

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 2007

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

À la lecture du texte de Nathalie Pérusse

Valérie BAUDOT

À la lecture du texte de Nathalie Pérusse, je reconnais bien le langage professionnel qui est propre à l'insertion ; il y a peu de différence dans les termes employés entre nous. Nous utilisons aussi souvent des sigles par exemple le «BS» doit être le «Bien-être social». Cependant, en France, il n'existe pas un droit au revenu de base pour les jeunes, les obligeant à s'insérer. Ils peuvent cependant avoir une bourse pour poursuivre leurs études, des aides de la part de la Caisse d'allocation familiale (CAF) s'ils sont rattachés à un foyer percevant un des minima sociaux (RMI) ou bien s'ils sont dans un processus d'insertion (le statut de stagiaire de la formation professionnelle, d'apprenti...). Alors, pour aider les jeunes hébergés en foyer, les éducateurs doivent leur trouver, en premier lieu, un statut leur apportant un peu de ressources financières pour pouvoir les aider à acquérir de l'autonomie.

De cette façon, je comprends bien la réflexion et les difficultés que rencontre Nathalie dans sa fonction, qui semble identique à la mienne, et son analyse, surtout au regard des orientations politiques attendues. L'accès au logement étant lié aux ressources, il nous paraît donc impossible de prendre le temps nécessaire et réussir à articuler, par les moyens offerts, la construction vers une autonomie sociale et professionnelle, au Canada comme en France. L'appel au résultat «emploi» prime toutes les autres étapes. De plus, si les parents sont en situation précaire, la stigmatisation touche d'autant plus les jeunes majeurs. J'ai pu observer que :

- beaucoup de familles ont des indus à la CAF parce qu'elles n'ont pas fait suivre la fiche de paie du jeune majeur et déclaré le montant de son salaire perçu pendant la mission effectuée ;

NPS, vol. 20, n° 1

- dès la rentrée scolaire de septembre, le jeune majeur doit aller expliquer la situation précaire du foyer à l'assistante sociale du lycée pour pouvoir acheter ses livres et affaires scolaires, car il n'y a plus d'aide à la scolarité, après la majorité (18 ans) et la bourse n'arrive qu'en novembre ou décembre.

Par ces faits, ils sont repérés « personnes en difficultés ».

Pour terminer, je trouve que le texte de Nathalie pose plus concrètement les problèmes que j'ai essayé d'aborder d'une manière plus générale et que sa conclusion n'est pas très éloignée de la mienne. Aujourd'hui, quand l'intégration d'un des membres de la société ne peut plus se réaliser par l'emploi (le salariat) pour diverses raisons, la personne doit être reconnue afin de lui permettre d'exister et d'avoir le droit à l'éducation permanente et à l'autonomie sociale. Nous pouvons donc en conclure que dans tous les États contemporains démocratiques la même question doit se poser, surtout au regard de la jeunesse : quels sont les outils sociaux et politiques égalitaires qui nous permettraient d'agir sans discriminer aucune partie de la population ?